



Le printemps vient d'arriver mais nous en sommes-nous aperçus ?

Pas certain ! En effet, notre esprit est actuellement accaparé par une multitude de soucis. La crise sanitaire liée à la Covid19, rebondit pour une énième fois. La crise économique nous touche de plein fouet, surtout les foyers les plus démunis. Enfin depuis maintenant plus d'un mois, une guerre s'est déclarée sur le continent européen. La Russie a décidé d'envahir l'Ukraine. Cette déclaration de guerre a des répercussions mondiales et a créé des tensions sur l'ensemble de la planète. La résistance farouche des ukrainiens génère une montée en puissance des combats et tout cela engendre des pertes humaines nombreuses parmi les combattants. Ceux-ci ne sont pas les seules victimes, puisque des enfants, des femmes et des personnes âgées décèdent dans ce conflit.

Les échanges commerciaux normaux sont perturbés et les prix de certains produits ne cessent de s'enflammer, mais surtout la pénurie de certains produits alimentaires risque d'être fatale dans certains pays où la famine règne déjà.

Des centaines de milliers d'ukrainiens fuient leur pays et vont se réfugier dans les pays limitrophes. Cet exode massif a déclenché une vague de solidarité pour aider matériellement ces exilés qui fuient la guerre. Les cognards ont répondu favorablement à cet appel et les dons ont afflué à la mairie. Également certains ont proposé des possibilités d'hébergement.

Nous devons croire en des jours meilleurs et cet élan de générosité est un beau rayon de soleil dans un ciel bien sombre.

Le beau temps est là et nous pouvons profiter de la nature et des beaux endroits nous entourant. L'ouverture de la pêche a eu lieu. Les morilles vont sortir pour le plaisir des cueilleurs. Nous sommes autorisés à laisser le masque de côté même si la prudence doit être de rigueur. Si le nombre de cas de Covid19 continue à diminuer nous aurons la possibilité de passer des vacances estivales dans des conditions quasi normales.

Souhaitons que nous vivions, maintenant, des jours meilleurs.

Bernard Tarrade, Conseiller Municipal

I/ Vote compte de gestion 2021

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021 du Budget principal de la commune établi par Monsieur le Trésorier de Vinay.

Après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du Compte administratif 2021 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le Conseil municipal, décide d'adopter à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2021.

II/ Vote compte administratif 2021

Monsieur le Maire indique qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Il propose au Conseil de désigner un Président de séance pour ce point de l'ordre du jour. Madame Valérie Simoens est désignée Présidente à l'unanimité.

Madame la Présidente de séance présente le compte administratif 2021 du Budget Principal de la Commune,

Section de fonctionnement :

Recettes = 771 594.99€

Dépenses = 695267.79€

Résultat de l'exercice : 76 327.20€

Section d'investissement :

Recettes = 705954.79€

Dépenses = 637440.21€

Résultat de l'exercice : 68 514.58€

Étant donné les reports de résultat de l'exercice précédent :

Résultat reporté fonctionnement (après affectation à l'investissement) : 59 586.07€

Résultat reporté investissement : - 12 587 €

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2021 est de :

En section de fonctionnement : 135 913.27€

En section d'investissement : 55 927.58€

Madame la Présidente de séance précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Vinay.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, Monsieur le Maire étant sorti, ne participant pas au vote et à la délibération, approuve le compte administratif 2021 du budget principal de la commune de Cognin-les-Gorges.

III/ Vote taux d'imposition 2022

Le Conseil municipal reconduit à l'unanimité les différents taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières, à compter de 2022 :

Taxe foncière (bâti) : 20,15 % (communal) + 15.90 % (départemental) soit 36.05 %,

Taxe foncière (non bâti) : 53,25 %.

IV / Affectation du résultat

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité d'affecter en 1068 sur la section d'investissement du budget 2022 la somme de 76327.20 €

V / Vote budget primitif 2022

Monsieur le Maire présente, le budget primitif de l'année 2022 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Total dépenses de fonctionnement : 472 009.07€

Total recettes de fonctionnement : 472 009.07 €

VI / Action 26 / Travaux de protection de chutes de blocs – ENS des Gorges du Nan

Monsieur le Maire propose de réaliser l'action 26 du Plan de Gestion : **Entretien des boisements de forêt de protection.**

Une partie de ces travaux de protection a été réalisée en 2021 et propose de continuer ces travaux sur l'année 2022.

Le Conseil municipal, décide de réaliser les travaux d'entretien prévus dans le Plan de Gestion 2019-2023 en action 26, retient la proposition de l'ONF pour un montant HT de 2 880€ et charge Monsieur le Maire de présenter un dossier de demande de subventions auprès du Département de l'Isère pour la réalisation de cette action.

VII/ Action 27 / Elargissement des fenêtres paysagères-Mise en valeur de la hêtraie – ENS des Gorges du Nan

Monsieur le Maire propose de continuer de réaliser l'action 27 du Plan de Gestion : **Elargissement des fenêtres paysagères-Mise en valeur de la hêtraie**

Une partie de ces travaux de mise en valeur a été réalisée en 2021 et Monsieur le Maire propose de continuer ces travaux sur l'année 2022.

Le Conseil municipal, décide de réaliser les travaux de mise en valeur prévus dans le Plan de Gestion 2019-2023 en action 27, retient la proposition de l'ONF pour un montant HT de 4 320 € HT et charge Monsieur le Maire de présenter un dossier de demande de subventions auprès du Département de l'Isère pour la réalisation de cette action

VIII/ Action 28 /Suivi de la naturalité des boisements – ENS des Gorges du Nan

Monsieur le Maire propose de réaliser l'action 28 du Plan de Gestion : **Réalisation d'un suivi de la naturalité des boisements.**

Le Conseil municipal, décide de réaliser l'action 28 prévue dans le Plan de Gestion 2019-2023, retient la proposition de l'ONF pour un montant HT de 3 390 € et charge Monsieur le Maire de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Isère.

IX / Elargissement chemin rural situé à la fin du chemin des Garrigues.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2121-29 Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 161-1 à L. 161-13, Vu le code de la voirie routière notamment

l'article R 141-4

Considérant qu'il convient d'élargir de 1,90 mètres le chemin rural se situant à la fin du chemin des Garrigues et commençant au droit des parcelles cadastrées B 106 et B 216, afin de permettre la circulation d'engins agricoles,

Le Conseil municipal, approuve le projet d'élargissement du chemin décrit ci-dessus, décide d'ouvrir une enquête publique d'une durée de 15 jours relative à l'élargissement dudit chemin et accepte que la commune de Cognin-les-Gorges règle les frais de bornage inhérents à cette opération,

X / Déclassement de la Voie Communale Impasse du Fleuret du domaine public en chemin rural

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la voie communale n°22 « Impasse des Fleurets » n'est empruntée que par les habitants d'une seule maison située au bout de l'impasse et occasionnellement par les propriétaires des parcelles riveraines à cette voie qui ne sont pas constructibles et boisées (Zone agricole du PLU).

Il indique que cette voie communale n'ayant pas de fonction de desserte d'un quartier ou d'un hameau de plusieurs habitations, d'un service public.

Le Conseil municipal, précise que le déclassement envisagé ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique, demande le déclassement du chemin Impasse des Fleurets des voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière), demande la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales et autorise le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des Conseils municipaux sur notre site : www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org, également consultables en Mairie.



Le 17 mars 2022 s'est tenue la deuxième réunion de travail de l'Atlas de la Biodiversité Communale, animée par Florence Rocheron (employée service civique par le Parc du Vercors). Après un visionnage du diaporama de présentation, suivi d'un quiz de connaissances, les participants se sont concertés afin d'élaborer des stratégies d'actions pour la suite de la mission.

Dans un premier temps, des relevés photographiques et un inventaire faune-flore seront nécessaires suivant les quatre thèmes:

- Arbres remarquables et haies

Avec un repérage individuel d'arbre, haies (aussi appelées barrets) historiques.

—> Inventorier, sensibiliser, protéger

- Zones humides

Avec une détection sur les bords de l'Isère et l'embouchure du Nan de la faune-flore et tuffière.

—> Améliorer nos connaissances, montrer l'intérêt, protéger

- Chiroptères (chauve-souris)

En organisant une soirée de comptage et découverte en entrée des Gorges du Nan en complément d'un repérage individuel dans les greniers ou habitations

—> Comprendre, inventorier, identifier

- Pollinisateurs

Avec principalement de la prise photographique via l'outil SPIPOLL* des insectes présents et inventaire des zones intéressantes.

—> Encourager la tonte tardive chez les privés, limiter l'usage de pesticides

Dans un second temps, une réunion sera tenue le **jeudi 28 avril à 18H** afin d'en restituer les premières études.

Nous remercions les personnes déjà présentes lors de cet échange, et **rappelons que le groupe est ouvert à toutes et à tous ainsi qu'aux enfants.**

 Comment participer ?

1. Je choisis une plante en fleurs.
2. Je renseigne les différentes informations (lieu, météo...) sur mon smartphone.
3. Je photographie tous les insectes se posant sur ses fleurs.
4. Je trie, recadre les photos et identifie les insectes.
5. J'envoie ma collection.
6. Je commente et participe à la validation des identifications.

Précédent .. Suivant

*SPIPOLL : application téléchargeable gratuitement sur téléphone pour un suivi photographique des insectes pollinisateurs

Comité syndical du 5 mars 2022

- Approbation du relevé de décisions, Comité du 6 novembre 2021
 - Election de Vice-Présidents
 - >Catherine Bolze / ressources humaines
 - >Raphael Mocellin / relation Région
 - >Florent Brunet / chargé des finances
 - >Nathalie Faure / relation département Isère
 - >Christian Morin / relation département Drôme
 - Débat d'orientation budgétaire
- Le budget s'établit de la manière suivante: 60% Région, 15% Isère, 15% Drôme, 10% autres collectivités.

Comité syndical du 26 mars 2022

- Approbation du relevé de décisions Comité du 5 mars 2022
- Révision de la Charte : point d'avancement
- Bilan d'activité 2021
- Projet de schéma d'accueil du Parc et de la Réserve
- Création d'un contrat de projet à mi-temps dans le cadre de la mise en œuvre du schéma d'accueil
- Comptes administratifs 2021 du Parc et des budgets annexes
- Affectation du Résultat de l'Exercice 2021
- Budgets primitifs 2022



Un projet d'exposition photos dans les rues de Cognin-les-Gorges est prévu pour la saison estivale.

Nous avons déjà quelques photos, mais nous faisons appel à votre créativité pour enrichir cette collecte et pouvoir vous approprier ce projet.

L'espace public est un endroit partagé par tous. Les murs en pierre, contribuant au cadre exceptionnel de notre village, sont un support idéal pour de belles photos.

Le but est de photographier **un détail d'architecture, un végétale, ou un paysage de la commune...**

Pas forcément un bâtiment, que le passant aura sous les yeux mais un détail qui selon vous devrait attirer l'oeil. Bref une façon de montrer ce qui n'est pas visible au premier coup d'oeil, comme des petits trésors cachés de notre village.

Toutes les photos ne seront pas retenues mais elles seront partagées sur la page Facebook de Cognin-les-Gorges, et certaines pourront servir pour l'an prochain. Alors à vos click... Partez!

Quelques exemple de photos...



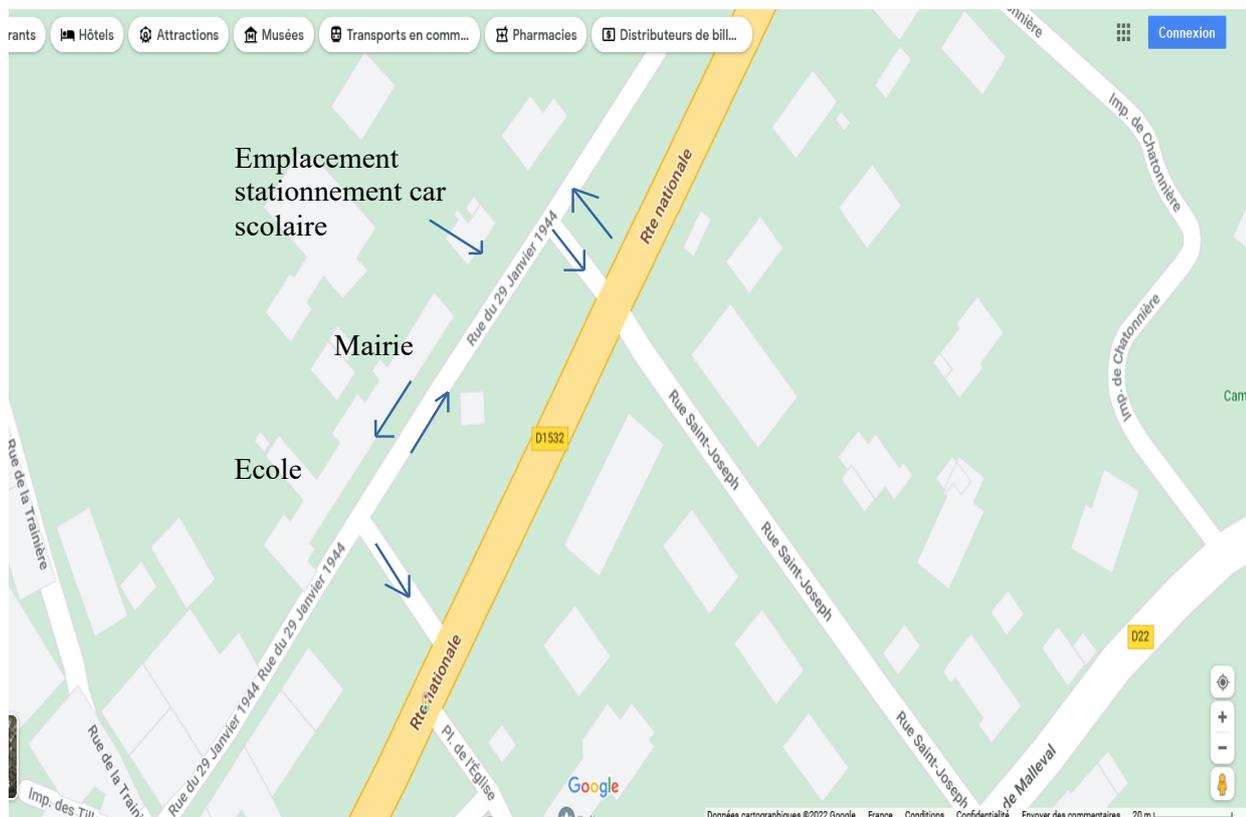
INFO TRAVAUX

Les travaux avancent suivant le calendrier prévu.

- Le plateau traversant a été posé et les accès directs à celui-ci recouverts de bitume. Ce plateau implique un ralentissement sur la RD 1532 en une zone où les enfants sont nombreux à traverser pour se rendre à l'école.
- Les plantations des végétaux ont été faites.
- Les travaux relatifs aux réseaux sur la rue Saint Joseph suivent leur cours et vont prendre fin avec la partie sur la route de Mallevall en Vercors. L'aménagement des trottoirs avec la pose des bordures ont commencé.
- Début mai, il sera procédé à la restructuration de la chaussée et la reprise des enrobés.
- Restera le marquage au sol sur la traversée du village et la mise en service des boucles qui permettront une utilisation optimale des feux de signalisation qui pourront être alors déclenchés à la demande des piétons.

Si les travaux pilotés par la commune prendront fin, la construction des habitations sur le pré Champon débutera sous l'égide de la société Novelia.

CHANGEMENT DES SENS DE CIRCULATION



Comme vous pouvez le constater sur le plan ci-dessus, la rue reliant l'école et la RD 1532 en aplomb de la cure de l'église est maintenant en sens unique.

Pour déposer les enfants, le car de transport scolaire passera par la rue en prolongement de la rue Saint Joseph. Il s'arrêtera au niveau de l'entrée de la salle des fêtes, ainsi les enfants descendront côté trottoir et n'auront plus à traverser la chaussée pour se rendre à l'école. Il repartira par la rue en sens unique.

Pour les parents déposant ou récupérant leurs enfants en véhicule, l'idéal serait de suivre le même cheminement et limiter ainsi au maximum les croisements de véhicules



CRITERIUM DU DAUPHINE LIBERE

Cette année encore, notre commune sera traversée par les coureurs cyclistes engagés sur le Critérium du Dauphiné Libéré. En effet, la sixième étape qui se déroulera le vendredi 10 juin 2022 et qui ralliera Rives (38) à Gap (05) empruntera la RD 1532. Les coureurs devraient passer aux alentours de treize heures sur la commune, l'heure exacte n'est pas encore connue. La gêne occasionnée devrait être minimale puisqu'il n'y a pas de caravane publicitaire et la fermeture de route, juste durant le passage des coureurs, sera réalisée par des motocyclistes de la Gendarmerie Nationale.

Nous ne pouvons pas vous informer des horaires exacts du passage. Vous en aurez connaissance par les panneaux apposés sur la RD 1532 par les services du Département ou en consultant les journaux locaux.

ETUDIANTS PAYSAGISTES AU VILLAGE

Cinquante sept étudiants en Master 2 de l'école paysagistes concepteurs de Versailles, l'ENSP, et leurs trois enseignants sont venus à Cognin-les-Gorges, mardi 8 mars pour étudier notre village, dans un premier temps. En effet, la communauté de communes Saint Marcellin Vercors Isère est à l'initiative de ce projet qui a pour but de faire une analyse de notre territoire et d'y développer certains thèmes comme la noix, l'eau, l'agriculture en général, le rapport à l'écologie ou l'histoire du Sud Grésivaudan et du Parc National du Vercors.

Ces étudiants ont donc parcouru les rues du village et ont pu voir son évolution, qui a connu l'arrivée de l'autoroute, le déclassement de la route Nationale en route Départementale, de voir les répercussions auprès des habitants, comment cela a transformé leurs habitudes. Ils élargiront leur étude, en étudiant l'organisation de la vie dans le Vercors, les noyeraies et les nuciculteurs ou enfin les usagers qui partent travailler en ville et qui reviennent le soir dans nos villages. Un beau travail en perspective à travers nos campagnes !



Nous invitons **toutes les associations du Village** à nous contacter pour faire paraître leurs articles dans les prochaines parutions du journal isabelle.veyret38@gmail.com ou mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

JOBS D'ETE ET CHANTIER MAIRIE

Cette année la mairie renouvelle son offre de jobs d'été, pour la période de juillet et août 2022. Nous recherchons des jeunes de 18 ans et plus pour remplacer le personnel technique (entretien et accueil).

Le ou les postes sont à pourvoir pour une durée de trois semaines. Posséder le permis de conduire est un plus.

Petite nouveauté pour cette année : pour les jeunes de 16 à 18 ans, nous allons mettre en place un chantier Mairie d'une durée d'une semaine. Ce chantier Mairie sera l'occasion de proposer un travail de rénovation ou d'entretien, rémunéré et encadré par des professionnels.

Si vous souhaitez postuler pour une de ces deux actions, merci d'adresser un CV et une lettre de motivation à la Mairie.



BUS PREVENTION SANTE

Elodie Piat, travailleuse sociale et Emma Dufour, psychologue clinicienne sillonnent les communes du SMVIC à bord du Bus Prévention Santé, un lieu d'écoute et d'accueil pour les jeunes de 11 à 30 ans. Leur travail s'organise autour de la parentalité et l'enfance. Une permanence est assurée une fois par mois à Cognin-les-Gorges, sur la place de l'Eglise et sur les autres communes du territoire. « C'est un lieu d'écoute et d'accompagnement ». La maison des familles, qui porte cette action héberge déjà des permanences, des lieux d'écoute au quotidien, à St Marcellin. Un appel à projet de l'Education Nationale est, en parallèle, en place pour une prise en charge de ces jeunes qui ont à faire connaître un besoin d'écoute au sujet du harcèlement, de l'addiction, de la sexualité, de l'alimentation, de la précarité, d'un mal être ou autre. Ce service est gratuit, confidentiel et anonyme. N'hésitez pas ...



Le club des gorges du Nan s'est réuni mercredi 16 mars pour son Assemblée Générale. Des élus ont pris part à ce moment de convivialité. Lucette Lemonsu, présidente, a remercié toutes celles et ceux qui sont venus pour l'occasion. Mireille Reynaud Dulaurier, trésorière, et Marie-Pierre Veyret, secrétaire suppléante ont fait le compte-rendu financier et moral. C'est un bilan positif, avec de nouvelles inscriptions en 2022 : ce sont vingt-cinq inscrits qui adhèrent et qui se retrouvent à nouveau tous les quinze jours : le plaisir des échanges est important pour nos anciens. Quelques animations pourront être réalisées, si tout va bien cette année : une journée voyage à Tain l'Hermitage avec une balade en petit train dans les vignes, repas cabri... Pour cloturer cette AG, la commune a offert une tarte aux fruits frais avec la Clairette de Die.



AAPPMA : ASSOCIATION DE PÊCHE

C'est bien reparti pour la Pêche à Cognin

Après une année satisfaisante, riche en projets dans un contexte perturbé, l'AAPPMA des Gorges Du Nan a lancé sa saison 2022 en restant dans la continuité de ses missions : la promotion de la pêche de loisir et la protection du milieu aquatique autour de nos magnifiques ruisseaux que sont le Nan, la Gerlette et la Serve .

Tous les projets annoncés en Assemblée Générale, sont en train d'être réalisés : aide à la prise de carte de pêche 2022 sur internet, corvées de débroussaillage au bord du Nan pour améliorer l'accès aux berges et entretenir le chemin des pêcheurs, lâchers de truites surdensitaires dans le Nan, lâchers de truites à destination des enfants-jeunes pêcheurs au niveau de Bassetière, lancement et démarrage des A.P.N avec 8 ateliers (visite de la Maison de la Pêche et découverte du milieu aquatique en mars et avril),...

Samedi 02 avril, à l'invitation du Président de l'AAPPMA et de sa très belle équipe de bénévoles, c'est plus de 45 associations de pêche de l'Isère soit 100 pêcheurs présents qui se sont réunis à la salle des fêtes de Cognin-les-Gorges. On notait la présence de Patrice Ferrouillat maire de Cognin-les-Gorges, Albert Buisson vice président du SYMBHI , Bernard Perrazio vice président du Département et plusieurs techniciens de la fédération... Challenge bien relevé et très belle réussite pour notre AAPPMA!

La saison ne fait que commencer, les poissons (truites) sont au rendez vous et il y a de l'eau dans nos ruisseaux descendants du Vercors... alors à bientôt au bord des rivières !



Le président.



La «belle équipe des bénévoles de l'AAPPMA»: Patrice, Gilbert B, Marc, Pascal, Gilbert G, Olivier, Jean Marc et Jean-Claude.

L'ancienne équipe du Foyer Rural a passé la main aux jeunes du village, fin 2019, juste avant la pandémie. Le contexte sanitaire n'a pas encore permis à cette nouvelle équipe d'organiser de grandes manifestations. Depuis deux ans, seulement la matinée boudins et les moules frites (à emporter) ont pu être réalisées. Cette année, les conditions sanitaires semblent s'améliorer, l'occasion pour cette nouvelle équipe de pouvoir enfin organiser la traditionnelle vogue !! Celle-ci doit avoir lieu du 5 au 7 août 2022. Le programme n'est pas encore défini ! Cependant même si l'ancienne équipe ne sera pas loin pour donner un coup de main, ces jeunes motivés et très attachés à leur village ont **besoin de toutes les bonnes volontés** pour pouvoir mener à bien la nouvelle mission qu'ils se sont fixés, à savoir : continuer à faire vivre ce Foyer Rural qui pour la plupart fait partie de leur enfance. Alors si vous avez envie d'intégrer cette équipe, servir des bières (avec modération cela va de soi!), donner un coup de main dans la bonne humeur, porter un magnifique tee-shirt noir floqué rose fluo, alors vous êtes les bienvenus!!



REPAS DU CCAS

Le Noël du CCAS s'est déroulé le samedi 19 mars 2022, puisqu'il avait dû être reporté suite aux conditions sanitaires peu propices aux rassemblements.

En effet, toutes les personnes de 70 ans et plus se sont vu offrir un repas ou un colis, comme les années précédentes. Valérie Simoens accompagnée de l'équipe du CCAS, a préparé cet évènement divertissant, en choisissant un bon menu chez notre traiteur local, Laurent Voiron. Ce moment de fête était animé par Christian Ortuno qui a repris les tubes classiques des années passées et présenté des imitations de comiques comme Popeck et Paul Prébois : que de souvenirs !

Pour les personnes qui ne souhaitaient pas ou ne pouvaient pas se déplacer ce jour-là, ces mêmes membres du CCAS ont pu livrer à domicile le repas ou un colis de fêtes proposé par notre épicier Fabien. Trente-cinq convives se sont donc installés à la salle des fêtes, huit repas ont été livrés à domicile ainsi que vingt-quatre colis. Tous ont été ravis de ces présents et de ce moment de convivialité passé tous ensemble !



SOLIDARITE UKRAINE

Du 11 au 15 mars dernier, des conseillers municipaux (Nathalie Vehier, Isabelle Veyret, Bernard Tarrade, Julien Dolin, Geoffrey Girard et Claude Borel) se sont relayés pour tenir des permanences à la Mairie afin de collecter des produits de première nécessité pour l'Ukraine. Cette collecte a été faite en collaboration avec la commune de St Romans qui centralisait les dons.

C'est dans un délai très court qu'a été réalisée cette collecte et l'on pourra noter que les Cognards ont su faire preuve d'une grande générosité en apportant du matériel médical, des médicaments, des couvertures, des produits d'hygiène, des couches bébé et tout cela en grand nombre.

Un grand merci pour l'élan de solidarité de nos concitoyens ainsi que pour l'engagement de nos élus pour mettre en place cette collecte.

Nous en profitons pour vous informer qu'une famille de réfugiés ukrainiens pourrait arriver très prochainement dans notre village. La mairie dispose d'un appartement destiné aux hébergements de secours. Un appel aux dons de meubles a déjà été lancé afin d'aménager ce logement pour accueillir cette famille dans les meilleures conditions.



COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

La fin de la guerre de 39/45 sera commémorée le 8 mai prochain à 10h30 au monument aux Morts de Cognin-les-Gorges.

En cette période, où la guerre a fait son retour en Europe, par notre présence à cette cérémonie, nous manifesterons notre refus de la guerre et nous apporterons notre soutien au peuple ukrainien qui résiste à l'envahisseur comme nos anciens ont su le faire lors de la dernière guerre mondiale.

Avec le traditionnel dépôt de gerbe par la municipalité, les enfants présents seront conviés à déposer des roses au pied du monument aux morts.

A la fin de la cérémonie, les enfants des écoles avec leurs enseignants, chanteront le Chant des partisans. Pour conclure, un temps convivial sera proposé et le verre de l'amitié offert par la municipalité.

LE SOUVENIR FRANÇAIS



Le Souvenir Français est une association reconnue d'utilité publique dont l'objet est de conserver la mémoire de ceux et de celles qui sont morts pour la France au cours de son histoire ou qui l'ont honorée par leur engagement au service de la Nation, leurs actes héroïques ou toutes autres belles actions. Cela se manifeste notamment en entretenant leurs tombes ainsi que les monuments élevés à leur gloire, tant en France qu'à l'étranger. Le but est également d'animer la vie

commémorative en participant aux cérémonies patriotiques nationales, en participant ou en organisant des manifestations locales qui rassemblent les différentes générations autour de leur histoire. Enfin elle veut transmettre le flambeau du souvenir aux générations successives en leur inculquant, par la connaissance de l'histoire, le sens du devoir, l'amour de la patrie et le respect de ses valeurs.

A ce titre, les membres de cette association participent à de nombreuses commémorations des événements importants ayant eu lieu sur le secteur qu'elle gère.

Le samedi 9 avril 2022, l'Assemblée Générale du comité "Pays Vinois Chambarans Vercors" du Souvenir Français s'est déroulée à Cognin-les-Gorges.

A 10H30 une gerbe a été déposée au monument aux Morts, s'en est suivie une minute de silence et une Marseillaise entonnée par les participants.

A 10H45 a débuté l'Assemblée Générale en présence de monsieur Bernard Perazio vice-président du conseil départemental de l'Isère, de monsieur Patrice Ferrouillat maire de Cognin-les-Gorges, et de nombreux maires du secteur. En tout une cinquantaine de personnes ont assisté à cette assemblée.

Le président du comité, monsieur Yves Gauzentes a présenté les bilans moral et financier de l'association qui ont été adoptés à l'unanimité. Il déplore la baisse des effectifs qui sont passés de 200 à 187 adhérents. Des annonces importantes ont été faites au cours de cette Assemblée Générale. D'abord par monsieur Bernard Perazio qui indique que la réfection du monument aux morts "Le gisant" à Malleval-en-Vercors sera totalement pris en charge par le département de l'Isère. Il a également annoncé le futur déménagement du musée de la Résistance de Grenoble dans les locaux de l'ancien Palais de Justice actuellement en travaux.

Dans les actions prévues par l'Association retenons, la remise en état des plaques commémoratives implantées sur la commune de Malleval-en-Vercors, et le concours apporté pour une exposition les 11, 12 et 13 novembre 2022 à St Jean en Royans (26) sur la résistance dans le Vercors (Isère-Drôme).

Cette association ne vit que par les cotisations de ses adhérents. Donc si vous aussi, vous êtes convaincus que le Devoir de Mémoire doit être entretenu vous pouvez adhérer à cette association pour la modique somme de dix euros. Le contact est son président Yves Gauzentes soit par mail yvesgauzentes@orange.fr soit par téléphone au 06 88 75 11 51.



GARAGE A VELOS

Mise à disposition du garage à vélos place de l'Eglise

Le garage à vélos situé sur la place de l'Eglise, en prolongement des toilettes publiques, peut être mis à disposition de tout habitant de la commune qui souhaite l'utiliser.

Les collégiens, lycéens qui prennent le bus peuvent déposer dans cet abri leur vélo en toute sécurité pendant la journée. Idem pour ceux qui utilisent la ligne de bus 5000 à destination de Grenoble ou ceux qui se serviraient de la place comme lieu de co-voiturage. Il vous suffit de réclamer une clé de ce garage à vélos en mairie ou au Bachop's muni d'une pièce d'identité et d'une caution en chèque de 10 euros.



ELECTION PRESIDENTIELLE

Résultat du Premier tour de l'élection présidentielle Commune de Cognin-les-Gorges

Nombre d'inscrits	486	
Abstentions	88	
Votants	398	
Exprimés	380	
Blancs	13	
Nuls	5	
Candidats	Nombre de voix	Pourcentage
Nathalie ARTHAUD	2	0,52 %
Nicolas DUPONT-AIGNAN	11	2,89 %
Anne HIDALGO	9	2,37 %
Yannick JADOT	13	3,42 %
Jean LASSALLE	20	5,26 %
Marine LE PEN	76	20 %
Emmanuel MACRON	112	29,47 %
Jean-Luc MELENCHON	96	25,25 %
Valérie PECRESSE	12	3,16 %
Philippe POUTOU	6	1,58 %
Fabien ROUSSEL	7	1,84 %
Eric ZEMMOUR	16	4,21 %

ETUDE DE PROJET DE MAM

Deux assistantes Maternelles ont sollicité notre commune pour réaliser une étude de projet de MAM (Maison d'Assistants Maternelles), ci-dessous les détails de leur projet ainsi qu'un lien pour répondre à cette étude.

« Nous sommes deux assistantes maternelles désireuses de travailler ensemble dans une structure familiale, proche de chez vous et en cohérence avec vos besoins. Nous accueillerons vos enfants de la naissance à 6 ans.

Notre projet est de créer une MAM de huit places sur la commune de Cognin les Gorges.

Une MAM est un lieu dédié à l'accueil des enfants où se regroupent plusieurs assistantes maternelles pour exercer leur métier. Ce type de structure a l'avantage d'offrir aux enfants la possibilité d'une socialisation en groupe, un plus grand choix d'activités et pour les parents plus de souplesse aux niveaux des horaires, tout en restant les employeurs directs de leur assistante maternelle.

C'est dans cette optique que nous menons une étude afin d'adapter notre projet au plus près de vos attentes. Cette étude est réalisée dans le cadre d'un avant-projet. Sa concrétisation sera liée à sa faisabilité, tant en termes de besoins qu'en termes de capacité d'accueil.

Le formulaire ci-dessous est confidentiel et sera effectif jusqu'au 30 avril 2022.

(Le lien du formulaire est également accessible sur le facebook et sur le site de la commune via le journal communale en ligne)

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSch9aRZokQlxi--HO335OfVlLLLe6wbs-p4YgbTR9arT8GtgQ/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0&usp=mail_form_link

Nous vous remercions de votre aimable participation.

Céline et Céline »

Ingredients **Pogne**

450 gqs de Farine
 3 oeufs
 1/2 cube de levure de bière
 20cl de lait tiède + levure
 20cl de lait chaud + 50 gqs de beurre
 70 gqs de sucre
 Parfums aux choix Fleur d'orange zeste citron, orange
 Vanille

- Battre les oeufs + sucre + lait
 levure + lait avec le beurre + Parfum.

Ajouter la farine laissez monter la pâte 2 heures.

Repeindre et mettre en forme sur du papier sulfurisé

Laissez remonter une bonne heure badigeonner avec un jaune d'oeuf

Souffler de sucre fin

Cuire à Four 160° 30 à 35 mn



Spécialité de Romans-sur-Isère, dans la Drôme, la pogne est une délicieuse brioche à pâte levée en forme de couronne. Son origine remonte au Moyen Âge et était uniquement confectionnée pour

Pâques. En effet, lors de cette fête traditionnelle, des œufs, alors à nouveau autorisés après la période de Carême, étaient ajoutés à une poignée de pâte à pain. Cette dernière était ensuite utilisée pour fabriquer la fameuse pogne.

Parfaite pour le petit-déjeuner ou le goûter, la pogne de Romans se compose de farine, de levain, de sucre, de beurre et d'œufs. Elle est généralement parfumée à la fleur d'orange apportant ce goût si subtil. Cependant, d'autres ingrédients peuvent venir agrémenter la pogne, comme des zestes de citron, du rhum, de la vanille ou encore des pralines.

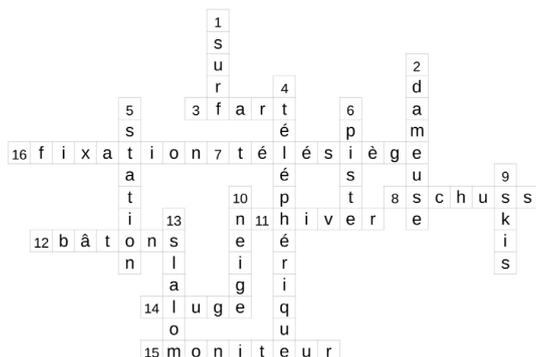
Recette d'Hélène Girard.

JEUX

Joyeuses Pâques



SOLUTION DU JEU JOURNAL N°67



MOTS CACHÉS

Jeu créé par <http://nounsoulcabrac.centerblog.net/>

Rayer dans la grille tous les mots de la liste ci-dessous. Ces mots sont toujours inscrits en ligne droite, horizontalement, verticalement ou diagonalement, à l'endroit ou à l'envers. Quand ce sera fait, il vous restera 7 lettres : assemblées, vous découvrirez le nom de l'oiseau, symbole de la paix.

S E R P E N T A I R E I V R E P E E E
 I T T E R E N N O D R A H C H L C T R
 R O N N M I L A N I N O X E R Y T I T
 L U G E A I R H B G A G N A G E U N S
 I R T L V R Z I A S O O H N N O A V O
 R N E O A E S B T I P N E N I C V E R
 E E U P T I L O P E G O O P I A C C I
 I A Q E T M G U P P B R R L C P A O N
 R U O C I A R L O U E G E O E O P R O
 T R R B L D E L E G R P U T P K U N C
 I U R E A A B M R I N C O D T H C E U
 U B E I C L E E V A A E H A R E I I A
 H U P P E O B E C L C A B E Z O N L F
 G Y G I S U U M A H A L I V A M L E
 D A M R C E O C Z M E S A N G E A E E
 N N R O E T N C O A L C Y O N M C C T
 A I R L U T T T A U R L A L A P I H T
 L V S L E E I O I N O D O N P I C A E
 E E O E U Q T M I N A B T R A H E S V
 O R R C Q E U T G R E R A N I R E S U
 G O T O E E I I E C O L I B R I D E A
 R L A N G T S D N S E L L E C R A S F
 U L B D U S T U E L L E R E T R U O T
 E E L O O U A E B R O C A R D I N A L
 A R A R R E L L E D N O R I H E R O N

- AIGLE
- AIGRETTE
- ALAPI
- ALBATROS
- ALCYON
- ALOUETTE
- ARA
- ARLEQUIN
- AVOCETTE
- ATTILA
- BALBUZARD
- BERGERONNETTE
- BERNACHE
- BUCORVE
- BUSE
- CABEZON
- CANARD
- CANARI
- CAPUCIN
- CARDINAL
- CHARDONNET
- CHEVECHE
- COLIBRI
- CONDOR
- CONIROSTRE
- CORBEAU
- CORNEILLE
- COUCAL
- COUCOU

... Sylvie

- | | | | | |
|-------------|------------|-----------|-----------|--------------|
| CYGNE | GEAI | IBIS | PEPOAZA | SARCELLE |
| DAMIER | GOELAND | LORiot | PERROQUET | SAVACOU |
| DROME | GONOLEK | MAHALI | PHENOPELE | SENTINELLE |
| ECHASSE | GREBE | MESANGE | PIC | SERIN |
| EIDER | GRIVE | MILAN | PIE | SERPENTIAIRE |
| EMEU | GRUE | MOUETTE | PIOUI | SIRLI |
| ENGOULEVENT | GYGIS | NINOXE | PIROLLE | SPOROPHILE |
| EPERVIER | HARLE | NIVEROLLE | PRITR | SYLPH |
| ETOURNEAU | HERON | OCEANITE | PTILOPE | TITYRE |
| FAUCON | HIBOU | OIE | RALE | TOUCAN |
| FAUVETTE | HIRONDELLE | PAON | REMIZ | TOURTERELLE |
| FLAMANTROSE | HUITRIER | PELICAN | ROSSIGNOL | URUBU |
| GANGA | HUPPE | PENELOPE | ROUGEQUEU | |

Response : COLOWBE

➤ DÉCHÈTERIES, HORAIRES D'OUVERTURE

Saint-Quentin sur Isère

- Lundi : 13h30 – 18h
- Mercredi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Samedi : 9h – 18h

ZA du Gouret, 38210 Saint-Quentin sur Isère

Saint-Sauveur

- Lundi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Mardi : 10h – 18h *
- Mercredi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Jeudi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Vendredi : 10h – 18h *
- Samedi : 9h – 18h

Route de la Croix de May, 38160 Saint-Sauveur

Vinay

- Lundi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Mardi : 13h30 – 18h
- Mercredi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Jeudi : 13h30 – 18h
- Vendredi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Samedi : 9h – 18h

ZA les levées, 38470 Vinay

Contactez l'accueil des déchèteries intercommunales

- Par téléphone : **04 76 38 66 03**
- Par courriel : contact.dechets@smvic.fr

Attention, les 3 déchèteries sont fermées les jours fériés.

➤ ACCÈS RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS

Un créneau d'accès est réservé aux professionnels du territoire :
Tous les mardis et vendredis : de 8h à 10h, à la déchèterie de Saint-Sauveur.

Nous encourageons les professionnels à privilégier ce créneau pour effectuer leurs dépôts, du moins pour les plus importants et volumineux



Cet espace est réservé aux professionnels de notre commune, si vous souhaitez y être mentionné il vous suffit de nous transmettre vos coordonnées

isabelle.veyret38@gmail.com ou mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

ASSISTANTE MATERNELLE



ARGOUD MARIE-CLAUDE
15 lot la tour
38470 Cognin-les-Gorges,

Assistante Maternelle Agréée
0476386136 ou 0610173103

CABINET INFIRMIER

Soins infirmiers à domicile sur RDV

Carine JANNON
Crystel VALENTIN
Jean-François OFFRET

06.31.63.53.41

ARTISANS

MR Conception (Matthieu Revol)

Artisans, décoration d'intérieur et extérieur en tous genres en bois et résine époxy.

73 route de Montchardon
38470 Cognin les Gorges
0785093380

mr.conception@outlook.fr

Facebook et YouTube video sous le nom MR Conception

MB charpente

0760410739

Charpente et construction de maison ossature bois...

MR Bonnet

0677083673

<http://mb-charpente-38.fr>

ME2S

Installation et Maintenance, électricité, climatisation et ventilation.

92 Impasse des Bâties
COGNIN-LES-GORGES.
ROUCO MIGUEZ Cédric

07 60 48 88 00

COMMERCANTS

BAR - RESTAURATION RAPIDE - PRESSE - LOTO

BACHOP'S
BAR

04-76-38-94-70

Bachops-bar@hotmail.com



Bachop's Bar

17 rue la traimière 38470 Cognin les Gorges



Épicerie de Cognin Les Gorges

04.76.64.19.06

Fournier Fabien
Portable 06.45.42.30.83
Facebook Épicerie de cognin

TRAITEUR

LAURENT VOIRON TRAITEUR

PLUS QU'UN MÉTIER, UNE PASSION

117 rue de chaponnière
38470 COGNIN LES GORGES
Tél: 06 19 54 48 65
04 76 36 19 78

Mail: voiron.traiteur@hotmail.fr

TOUT REPAS
NOTRE SPÉCIALITÉ: LES BUFFETS À THÈME
VOTRE MARIAGE SUR MESURE

PRODUITS REGIONAUX



38470 Cognin-les-Gorges
06 70 27 80 21
e-mail: ent.rodet@gmail.com

VENTE DIRECTE
Noix et huile de noix
Viande de Bœuf et de veau
Produits régionaux

Une messe sera célébrée à l'église de Cognin-les-Gorges, le samedi 28 mai à 18 heures.

INFOS PRATIQUES

Horaires ouverture Mairie au public

Mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mercredi de 8h00 à 12h00

Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

04 76 38 31 31

Horaires Bureau de poste

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45 à 11h et 14h à 15h30

Samedi : 9h à 11h (Fermé le mercredi)

Tel : 04 76 38 31 00

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

Mardi et Vendredi 16h à 19h

Contact location Salle des fêtes

Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

Horaires d'ouverture déchetterie de Vinay

lundi, mercredi et vendredi

9h à 12h et de 13h30 à 18h

mardi et jeudi de 13h30 à 18h

le samedi de 9h à 18h

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales

Mairie de Cognin-les-Gorges

Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32

mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Directeur de Publication

Patrice FERROUILLAT

Rédacteur en Chef

Sophie BOREL

Illustration, photos

Isabelle VEYRET,

Geoffrey GIRARD,

Service Communication

Yolaine WINGERTER

Comité de Rédaction

Sophie BOREL,

Julien DOLIN

Geoffrey GIRARD

Valérie SIMOENS

Bernard TARRADE

Nathalie VEHIER

Isabelle VEYRET

Marie-Pierre VEYRET

Ont participé à ce numéro

Les associations de Cognin-les-Gorges,

les enseignantes de l'école

***Ne pas jeter sur la voie
publique***

Tirage à 310 exemplaires.

Le prochain bulletin
municipal,
l'écho des Gorges ,
paraîtra **en JUIN 2022**.
Professionnels,
Particuliers,
Associations et
annonceurs
doivent faire parvenir
leurs articles avant le
3 JUIN 2022

